

# La grande séance de la Commission des Finances

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

## LES DECLARATIONS de M. Germain-Martin

La commission avait préparé, avant l'audition du ministre des Finances, une série de questions à poser à M. GERMAIN-MARTIN. Ces questions ont été posées par un certain nombre d'éclaircissements. C'est ainsi qu'après son exposé, qui n'a pas paru de nature à modifier les positions prises, le ministre a affirmé que le gouvernement n'avait pas l'intention d'élargir son budget de 1936 pour l'exercice 1936 et que ce budget serait dressé selon la procédure normale. Il a indiqué comme une opinion personnelle qu'il était favorable à la prorogation du mandat de six ans, mais que les pouvoirs ne comportaient aucunement pas celui de faire cette prorogation par décret.

En ce qui concerne les mesures à prendre contre les spéculateurs, le ministre a déclaré qu'il comptait déposer des projets au Sénat et à la Chambre, en vue de poursuites judiciaires.

Enfin, M. Germain-Martin a confirmé qu'il ne serait pas porté atteinte aux droits sociaux des travailleurs, mais qu'il était nécessaire de leur accorder des traitements de faveur.

## Le rejet du projet gouvernemental

Après une assez brève délibération qui a suivi l'exposé du ministre, la commission a rejeté le projet par 25 voix contre 15 et une abstention.

## Le texte adopté par la Commission

Après avoir repoussé le projet du gouvernement, la commission a adopté plusieurs motions dont l'une de M. Vincent-Auriol (socialiste) et une autre de M. de Lestier (Féd. républicain), toutes deux marquées par des termes définitifs d'hostilité de la commission à la dévaluation. Elle a finalement adopté un texte signé du président Malvy et du rapporteur général, M. Baretty, qui a réuni l'immense majorité des voix, et qui a été adopté par la commission. Ce texte est ainsi conçu : « La commission s'est réunie pour examiner le projet de loi relatif à la dévaluation de la monnaie française. Elle a constaté que le projet de loi ne satisfait pas aux besoins de la France et qu'il est contraire à l'intérêt national. Elle a décidé de ne pas voter ce projet de loi. »

## DEUX AMENDEMENTS DE M. JEAN MONTIGNY

M. Jean Montigny a déposé au projet de loi plusieurs amendements. Le premier tend à empêcher toute création ou augmentation de taxe, le second à interdire au Parlement le droit d'initiative en matière de dépenses.

## POUR RECONSTITUER UNE DELÉGATION DES GAUCHES

L'ordre du jour du groupe radical-socialiste a été adopté par la commission. Ce groupe radical-socialiste a entendu le compte rendu que lui a fait M. Catalan de l'entrevue que la commission des finances a eue, hier matin, avec le président du Conseil et des déclarations de M. P.-E. Flandin.

A la suite d'un échange de vues qui a suivi cet exposé, le groupe s'est préoccupé de la suite à donner à l'invitation de M. Yvonne de la Chapelle, président du groupe communiste et de la loi de finances, de reconstruire une délégation des gauches.

M. Yvonne de la Chapelle, président du groupe communiste, a invité le groupe radical-socialiste à se réunir le jeudi pour entendre les propositions qui y seront faites.

Le groupe s'est déclaré prêt à favoriser la plus large union de tous les républicains qui, sans distinction de parti, sont soucieux de sauvegarder les finances publiques et les libertés démocratiques.

## POUR RECONSTITUER UNE DELÉGATION DES GAUCHES

L'ordre du jour du groupe radical-socialiste a été adopté par la commission. Ce groupe radical-socialiste a entendu le compte rendu que lui a fait M. Catalan de l'entrevue que la commission des finances a eue, hier matin, avec le président du Conseil et des déclarations de M. P.-E. Flandin.

A la suite d'un échange de vues qui a suivi cet exposé, le groupe s'est préoccupé de la suite à donner à l'invitation de M. Yvonne de la Chapelle, président du groupe communiste et de la loi de finances, de reconstruire une délégation des gauches.

M. Yvonne de la Chapelle, président du groupe communiste, a invité le groupe radical-socialiste à se réunir le jeudi pour entendre les propositions qui y seront faites.

Le groupe s'est déclaré prêt à favoriser la plus large union de tous les républicains qui, sans distinction de parti, sont soucieux de sauvegarder les finances publiques et les libertés démocratiques.

## L'ordre du jour des groupes républicain socialiste et socialiste de France

Les groupes des partis républicain, socialiste français et socialiste de France se sont réunis sous la présidence de M. Alexandre Varenne; après une discussion à laquelle ont pris part MM. Breton, Gounin, Ferrin, Déat, Ramadier, Viala, Vignot, Bittou, Bouilly, Prot, Bravet, Félix Cayrol, Camille Montagnon, Finscotte et Lafaye, ils ont voté l'ordre du jour suivant, présenté par M. Ernest Lafont :

« Les trois groupes des partis socialiste de France, socialiste français et républicain socialiste, ayant reçu une invitation des partis socialistes F.I.O. et communiste ; tiennent à préciser qu'ils ont toujours répondu favorablement à tout appel de l'union des gauches et qu'ils ont même pris, à diverses reprises, l'initiative de la reconstitution de la délégation des gauches ; se félicitent de voir les partis socialistes F.I.O. et communiste affirmer la nécessité d'un rapprochement de toutes les fractions républicaines qui constituent incontestablement la majorité de la Chambre, mais considèrent qu'il ne peut s'agir évidemment de déterminer seulement une attitude négative commune, mais aussi et nécessairement de préparer un programme d'action parlementaire et gouvernemental accepté par toutes ces fractions. »

« Décident, dans ce groupe, d'envoyer des délégués de confiance à la réunion organisée pour demain. »

## CE QUE SERA la séance d'aujourd'hui à la Chambre

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Cet après-midi, à 15 heures, sous la présidence de M. Albert BOISSON, qu'on attend sans doute une rude tâche. Le débat commencera par un exposé de M. BARETTY, rapporteur général du budget, qui viendra indiquer les raisons pour lesquelles la commission des fi-

# DRAMES CONJUGAUX

## A l'île Séguin, un sexagénaire fusilla sa femme puis tenta de se suicider

Paris, 29. — Un drame lamentable s'est déroulé, hier après-midi, à la pointe de l'île Séguin, près du pont de Sévres. Un braconnier nommé Jean-Michel Mathieu, âgé de 60 ans, fut sa femme, âgée de 60 ans, à coups de carabine. Le meurtrier tenta ensuite de se suicider avec son couteau, mais ne fit que se blesser.

Au commissaire de police de Boulogne-Billancourt qui l'interrogea, il déclara : « J'étais dans la cuisine avec ma femme. Nous nous sommes disputés. Elle m'a reproché d'avoir dépensé trop d'argent au marché où elle était allée acheter du beurre et du lait. Elle me lança à la figure. Je l'ai esquive de justesse. Puis, saisissant un couteau, elle m'en porta deux coups à la poitrine. Exaspéré, pour me défendre, j'ai pris ma carabine qui me sert à chasser les moineaux et les merles. J'ignorais que cette carabine était chargée. Le coup a atteint ma femme presque à bout portant. Les coups ont été faits à la hâte. Elle est sauvée en perdant son sang, puis s'est abattue derrière la maison. Aide d'un de mes sous-locataires, je l'ai portée sur la table. Quand le médecin m'a dit qu'elle était morte, j'ai pris un couteau et j'ai essayé de me tuer. Je suis désespéré. »

Après avoir repoussé le projet du gouvernement, la commission a adopté plusieurs motions dont l'une de M. Vincent-Auriol (socialiste) et une autre de M. de Lestier (Féd. républicain), toutes deux marquées par des termes définitifs d'hostilité de la commission à la dévaluation. Elle a finalement adopté un texte signé du président Malvy et du rapporteur général, M. Baretty, qui a réuni l'immense majorité des voix, et qui a été adopté par la commission.

## En Haute-Savoie, un boulanger devenu fou étranger sa femme

Thonon-les-Bains, 29. — Sur le territoire de la commune de Loinin (Haute-Savoie), un drame a été joué hier, vers midi.

M. Joseph Perrotas, 46 ans, boulanger, a étranglé sa femme, âgée de 35 ans, et a tenté de se suicider en se jetant par la fenêtre.

Sa petite fille, âgée de 13 ans, qui avait assisté à l'horrible scène, s'enfuit dans la rue et fut recueillie par un voisin. Elle a déclaré qu'elle avait vu son père tuer sa mère avec un couteau. Elle a été conduite à l'hôpital de Thonon-les-Bains.

## Une famille massacrée à Southampton

Londres, 29. — Aujourd'hui, dans un faubourg de Southampton, un homme devenu subitement fou s'est précipité sur sa femme et ses trois enfants, armés d'un couteau et d'un revolver. Les blessures auxquelles deux enfants ont succombé. Il s'est ensuite tranché la gorge et est mort sur le coup. La femme a été sauvée et est actuellement à l'hôpital.

## ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 26 mai 1936. — Soleil : lever, 5 h. 56 ; coucher, 19 h. 41 ; Lune : lever, 3 h. 53 ; coucher, 18 h. 01. — ANNONCES. — Des annonces dans les journaux de la région parisienne.

## LE PEINTRE RENÉ LARDIN CONDAMNÉ A 50 FR. D'AMENDE POUR INCENDIE INVOLONTAIRE

Le tribunal correctionnel de Havre a condamné à 50 francs d'amende le peintre René Lardin, inculpé d'incendie involontaire, le 20 mai, à bord de « Normandie ». Selon la thèse de la défense, s'il n'y avait pas eu d'essence dans la cuvette où Lardin jeta par inadvertance son allumette, il ne se serait rien produit. Lardin n'avait donc qu'encroûter l'interdiction de fumer.

## M. Julien Rozendaal est nommé Vice-Consul des Pays-Bas

M. Julien Rozendaal, fils de M. Rozendaal, Consul des Pays-Bas à Lille, vient, par décret royal de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, d'être nommé vice-consul de cette nation pour le Nord de la France. Cette mesure a été prise à cause du considérable développement des affaires de ce Consulat dans notre région.

## POUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES

UN VŒU DE LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS ET DES COMMERÇANTS

La Fédération des industriels et des commerçants français, présidée par M. J. Olignon, ancien sous-secrétaire d'Etat de l'Économie nationale, directeur de la « Journée Industrielle », a tenu son assemblée générale, au cours de laquelle ont été votés, notamment, les vœux suivants :

## LA DOUBLE TRAGÉDIE DE VAUDRICOURT ET DROUVIN-LÉS-MARAIS

MORT D'UNE DES VICTIMES

Nous avons relaté la double tragédie qui s'est déroulée à Vaudricourt et à Drouvin-lès-Maraix, où le nommé Cyrille Deretz blessa gravement sa femme, née Berthe Martin, 47 ans, et sa belle-mère, Mme Leblond, née Eugénie Bayart, âgée de 67 ans.

# LE PREMIER VOYAGE DE NORMANDIE

## mais il revint...

Le croquant parti et pour être certain de ne pas être enterré, elle se rendit à Harnez, tandis que sa gamine allait en classe.

Mais il revint...

Il était environ 9 heures la garde Sylvestre Almaine, dans sa tournée, fut interrompue par un gamin qui lui déclara : « Venez vite ! Il y a un homme qui est entré dans la maison Wigner, et il est en train de brûler. »

## Une foule immense a assisté au départ

Le paquebot « Normandie » a quitté le quai à 18 h. 28 et le port à 18 h. 45, portant sur une table le médaillon et les lettres. Une foule immense a assisté au départ du grand paquebot français.

« NORMANDIE », ambassadeur du tour français, a été réalisé par des industriels associés. Le paquebot est tapissé de caoutchouc et est équipé par HUTCHINSON.

## Un télégramme de M. Flandin au commandant Pugnet

M. Pierre-Etienne Flandin, président du Conseil, a envoyé le télégramme suivant au commandant Pugnet, au moment où « Normandie » s'apprêtait à quitter Le Havre pour New-York :

« Je vous adresse à l'occasion du premier voyage de « Normandie » mes vœux les meilleurs pour la traversée que vous allez entreprendre et pour le succès de cette liaison la plus rapide avec la grande nation américaine. Signé : Pierre-Etienne FLANDIN. »

## L'inauguration de la chapelle par le culte protestant

La chapelle de « Normandie », qui est commune aux cultes catholique et protestant, avait été inaugurée hier par le culte protestant. Ce fut d'abord le dépôt de la bible offerte par l'église réformée du Havre. Ce dépôt fut fait sur la table rituelle par le pasteur Lelièvre ; le pasteur Bost dépeignit ensuite les merveilleux du bateau « protégé par la main de Dieu ».

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

# Incendie criminel de Notre-Dame-sous-Lens

## mais il revint...

Le croquant parti et pour être certain de ne pas être enterré, elle se rendit à Harnez, tandis que sa gamine allait en classe.

Mais il revint...

Il était environ 9 heures la garde Sylvestre Almaine, dans sa tournée, fut interrompue par un gamin qui lui déclara : « Venez vite ! Il y a un homme qui est entré dans la maison Wigner, et il est en train de brûler. »

## Une foule immense a assisté au départ

Le paquebot « Normandie » a quitté le quai à 18 h. 28 et le port à 18 h. 45, portant sur une table le médaillon et les lettres. Une foule immense a assisté au départ du grand paquebot français.

« NORMANDIE », ambassadeur du tour français, a été réalisé par des industriels associés. Le paquebot est tapissé de caoutchouc et est équipé par HUTCHINSON.

## Un télégramme de M. Flandin au commandant Pugnet

M. Pierre-Etienne Flandin, président du Conseil, a envoyé le télégramme suivant au commandant Pugnet, au moment où « Normandie » s'apprêtait à quitter Le Havre pour New-York :

« Je vous adresse à l'occasion du premier voyage de « Normandie » mes vœux les meilleurs pour la traversée que vous allez entreprendre et pour le succès de cette liaison la plus rapide avec la grande nation américaine. Signé : Pierre-Etienne FLANDIN. »

## L'inauguration de la chapelle par le culte protestant

La chapelle de « Normandie », qui est commune aux cultes catholique et protestant, avait été inaugurée hier par le culte protestant. Ce fut d'abord le dépôt de la bible offerte par l'église réformée du Havre. Ce dépôt fut fait sur la table rituelle par le pasteur Lelièvre ; le pasteur Bost dépeignit ensuite les merveilleux du bateau « protégé par la main de Dieu ».

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

# L'AFFAIRE MARIANI

## devant la Cour d'Appel de Douai

### Le policier félon et ses complices comparaitront vendredi et samedi devant leurs juges

L'affaire Mariani qui fut le grand bruit de l'actualité judiciaire devant la Cour de Cassation, sera jugée vendredi et samedi par la Cour d'Appel de Douai.

Mais l'importance du procès, le nombre des prévenus et de leurs avocats, les difficultés de l'audience ont exigé de la Cour d'Appel de Douai, de ne pas être présidée par le président Lurp. L'avocat général Verdet, qui sera à la présidence, et son collègue, prendra le premier la parole.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine et aperçut le chien se dirigeant vers le magasin. Elle le suivit et elle aperçut l'animal qui courait après un énorme rat.

Étravrayé Mme Swiac lâcha sa bougie allumée, qui tomba sur de l'alcool provenant d'une bouteille que le chien avait renversé.

Le liquide s'enflamma et chiffa la gerante n'eut que le temps de se sauver par une porte de derrière, son chien s'alluma tandis que le rat restait enflamé.

Mme Swiac donna l'alarme et on alerta les sapeurs-pompiers. Lorsque ceux-ci arrivèrent sous le commandement du capitaine Dupont, le baraquement ne formait plus qu'un formidable brasier. Les secours consistèrent à préserver les habitations voisines.

Une heure plus tard il ne restait plus du magasin que les débris calcinés. Les dégâts pour le baraquement, les marchandises et le mobilier peuvent approximativement être évalués à 50.000 francs.

Les constatations concernant ce sinistre ont été faites par les gendarmes Charlet et Labasse.

Mme Swiac a été recueillie par des voisins compatissants.

## UN RAT FUT LA CAUSE D'UN INCENDIE A HARNES

UN MAGASIN D'ALIMENTATION INSTALLÉ DANS UN BARAQUEMENT A ÉTÉ ANÉANTI

Le baraquement incendié en haut par les poutres du quartier.

Un incendie s'est déclaré dans des circonstances bizarres à Harnez.

Sur la place de la cité du N° 21 des Mines de Courrières, se trouvait érigé un immense baraquement servant de cuisine aux établissements Wibaux, maison d'alimentation. Ce magasin était géré par une Polonoise Mme Swiac, née Agnelli, 38 ans, dont le mari travaillait à la mine.

Dans la nuit de mardi à mercredi, son époux était de service, elle coucha seule. Vers 1 h. 30 du matin, la gerante fut réveillée en sursaut par les aboiements d'un chien qui se trouvait dans la cuisine.

N'ayant pas l'électricité dans sa chambre, Mme Swiac alluma une bougie et se leva. Elle chemisa elle se rendit dans la cuisine